

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/33/272
5 octobre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
Point 78 de l'ordre du jour

EXPERIENCE DES PAYS QUANT A LA REALISATION DE TRANSFORMATIONS SOCIALES
ET ECONOMIQUES DE GRANDE PORTEE AUX FINS DU PROGRES SOCIAL

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 3273 (XXIX) du 10 décembre 1974, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, lors de sa trentième session, un rapport d'ensemble sur l'expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social. Faute de temps, l'Assemblée générale a dû par la suite repousser l'examen de ce point à sa trente et unième session. Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général (A/10166), l'Assemblée a adopté deux résolutions.
2. Dans sa résolution 31/37 du 30 novembre 1976, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en coopération avec les Etats Membres, de lui présenter lors de sa trente-troisième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'expérience acquise par ces Etats au sujet de la promotion du mouvement coopératif et sur les résultats obtenus jusqu'à présent dans ce domaine grâce à la coopération internationale.
3. Le rapport du Secrétaire général (E/1978/15 et Corr.1), établi sur la base des renseignements fournis par les Etats Membres en réponse à un questionnaire, a été examiné par le Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1978. Le 5 mai 1978, le Conseil a adopté la résolution 1978/8 dans laquelle il a recommandé à l'Assemblée générale pour adoption un projet de résolution priant, entre autres choses, le Secrétaire général, de présenter à l'Assemblée, lors de sa trente-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport complémentaire sur l'expérience des pays quant à la promotion du mouvement coopératif, eu égard en particulier à la participation des femmes au mouvement coopératif et au rôle des coopératives dans la réalisation d'un développement social et économique d'ensemble.

4. Dans sa résolution 31/38 du 30 novembre 1973, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, lors de sa trente-troisième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil économique et social, ou de l'un de ces deux organes, un rapport d'ensemble établi sur la base des renseignements fournis par les gouvernements sur l'expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social.

5. Le rapport du Secrétaire général sur cette question (E/1978/19) a été examiné par le Conseil à sa première session ordinaire de 1978. Le Conseil a pris acte du rapport dans sa décision 1978/19. Un additif contenant les renseignements fournis par les gouvernements après l'établissement dudit rapport a été préparé aux fins d'être examiné par l'Assemblée générale à la présente session (E/1978/19/Add.1).

6. Au titre du point 78 de l'ordre du jour, l'Assemblée générale sera saisie pour examen du rapport sur l'expérience des pays quant à la promotion du mouvement coopératif (E/1973/15 et Corr.1) et du rapport sur l'expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social (E/1978/19 et Add.1). L'Assemblée sera également saisie du texte du projet de résolution recommandé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1978/8 (A/C.3/33/L.3).
